

COORDINATION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE CGT DES SERVICES PUBLICS DES P.O.

Personnel actif et retraité des communes, départements, régions, intercommunalités, services départementaux d'incendie et de secours, du logement social, du secteur privé de l'eau et de la thanatologie

Perpignan, le 13 novembre 2019.

à Monsieur Philippe CHOPIN, Préfet des Pyrénées-Orientales Quai Sadi Carnot 66 000 PERPIGNAN

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées du 5 décembre 2019 au 5 janvier 2020.

Monsieur le Préfet,

La féroce répression policière de la manifestation nationale des sapeurs-pompiers le 15 octobre et les menaces gouvernementales de sanction contre les cheminots faisant valoir leur légitime droit de retrait ont encore une fois confirmé que votre gouvernement refuse violemment toute forme de contestation de sa politique. Les relations sociales doivent de votre point de vue se résumer à commenter vos décisions unilatérales conduisant à de lourds reculs sociaux et démocratiques. L'agenda social Fonction publique en est une autre illustration.

La CGT, avec d'autres, demeure déterminée à combattre cette politique antisociale et autoritaire.

Conscient de la nécessité de porter le combat au niveau nécessaire et de travailler à la concentration interprofessionnelle des processus d'action, le Comité National de notre Fédération réuni le 9 octobre a décidé d'engager avec les travailleuses et travailleurs de notre champ fédéral la mise en débat de la grève à compter du 5 décembre prochain.

Avec les agents et salariés du champ fédéral, nous portons les revendications suivantes :

- ▶ La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite, et le retrait du projet de système par points voulu par le gouvernement ;
- L'abrogation de la loi dite de « transformation de la Fonction publique » ;
- Le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques, dont le droit constitutionnel de grève ;
- ▶ Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1 800 €, des pensions et des minimas sociaux ;
- ▶ L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, le réengagement financier de l'État dans le

financement des services publics;

- Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires ;
- L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail et sa réduction à 32 h par semaine ;
- ▶ Le rétablissement de l'Impôt Sur la Fortune et une contribution accrue du capital au financement des services publics.

Afin de permettre aux personnels du champ fédéral de se mettre en grève pour porter leurs revendications et de prendre des décisions d'action, la Fédération CGT des Services publics dépose des préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées suivantes : 5 décembre 2019, 6 décembre 2019, 7 décembre 2019, 8 décembre 2019, 9 décembre 2019, 10 décembre 2019, 11 décembre 2019, 12 décembre 2019, 13 décembre 2019, 14 décembre 2019, 15 décembre 2019, 16 décembre 2019, 17 décembre 2019, 18 décembre 2019, 19 décembre 2019, 20 décembre 2019, 21 décembre 2019, 22 décembre 2019, 23 décembre 2019, 24 décembre 2019, 25 décembre 2019, 26 décembre 2019, 27 décembre 2019, 28 décembre 2019, 29 décembre 2019, 30 décembre 2019, 31 décembre 2019, 1er janvier 2020, 2 janvier 2020, 3 janvier 2020, 4 janvier 2020 et 5 janvier 2020, pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale et pour les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Nous vous adressons, Monsieur le Préfet, nos sincères salutations.

Pour la CSD, La secrétaire générale, Aziza ACHLOUJ.